



AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

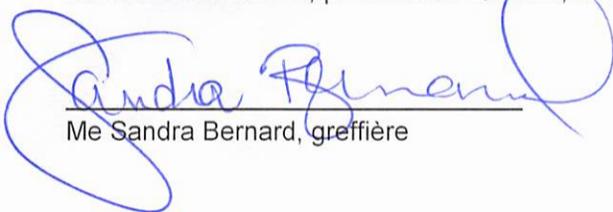
QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 11 août 2025, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble	Nature de la demande
200, 118 <sup>e</sup> Rue	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autoriser une diminution du nombre minimal de cases de stationnement à 4, alors que la norme minimale applicable est de 6 cases.</li><li>- Autoriser que soit localisé une aire de stationnement hors rue à 0,56 mètre d'une ligne avant de terrain, alors que la norme minimale est de 1,5 mètre.</li><li>- Autoriser des longueurs de cases de stationnement variant de 4,5 m à 5,28 m, alors que la norme minimale de la longueur d'une case de stationnement est de 5,5 mètres.</li></ul>

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 11 août 2025.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 21 juillet 2025.

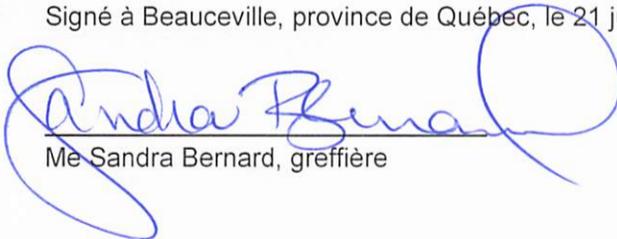
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 21 juillet 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 21 juillet 2025.

  
Me Sandra Bernard, greffière